

PETITE ENFANCE À LA VILLE DE NICE : L'INTÉRÊT DE L'ENFANT ET LE RESPECT DES AGENTS DOIVENT RESTER LA PRIORITÉ

Nice, le 10 juin 2026

À l'occasion des débats du dernier Conseil municipal consacrés à la Petite Enfance et à l'élargissement des horaires d'accueil des jeunes enfants, la CGT NMCA tient à faire entendre la voix des professionnels qui assurent quotidiennement ce service public essentiel.

Si nous comprenons les difficultés des familles confrontées à des horaires de travail atypiques et à la recherche de solutions de garde adaptées, notre syndicat s'oppose fermement à l'extension des amplitudes horaires dans les établissements municipaux, une mesure proposée par l'opposition et approuvée par Monsieur le Maire.

Cette décision apparaît déconnectée de la réalité du terrain. Elle risque d'aggraver des conditions de travail déjà fortement dégradées dans un secteur confronté à une crise de recrutement majeure, des absences difficiles à remplacer et une charge de travail croissante.

Rappelons une réalité trop souvent occultée des débats : les métiers de la Petite Enfance sont exercés à plus de 99 % par des femmes. En allongeant les horaires d'ouverture des structures, la collectivité transfère des contraintes supplémentaires sur ces professionnelles qui sont, elles aussi, des mères, des parents et des aidantes.

- Comment demander à ces agentes de travailler plus tôt le matin ou plus tard le soir, alors qu'elles rencontrent déjà des difficultés pour faire garder leurs propres enfants ?
- Comment prétendre répondre aux besoins de certaines familles en créant de nouvelles contraintes pour d'autres ?

Cette mesure va accentuer les inégalités qui pèsent sur les femmes en leur imposant une organisation familiale toujours plus complexe, sans apporter de réponses concrètes à leurs propres besoins de garde. Nous refusons toute logique qui conduirait à considérer les établissements d'accueil de la Petite Enfance comme de simples variables d'ajustement des contraintes économiques et organisationnelles.

Par ailleurs, il faut savoir qu'une alternative existe, depuis plusieurs années déjà. Un service d'assistance de garde à domicile est mis à disposition des familles confrontées à des contraintes personnelles ou professionnelles, que ce soit tôt le matin ou tard le soir. Dès lors, prétendre résoudre un problème qui trouve déjà sa solution relève d'une posture politique et d'une mise en scène déconnectées des réalités.

NOS EXIGENCES POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

Pour la CGT NMCA, la qualité de l'accueil des jeunes enfants repose sur des principes fondamentaux qui nécessitent avant tout des investissements :

- Des équipes stables, suffisamment nombreuses, et un remplacement systématique des absences ;
- Le strict respect des taux d'encadrement, mais aussi du rythme et du bien-être des enfants ;
- Des conditions de travail permettant aux professionnels d'exercer sereinement leurs missions ;
- Une meilleure attractivité du secteur permettant des recrutements pérennes.

Notre syndicat demande à la municipalité de renoncer à tout élargissement des horaires des crèches municipales, et d'engager rapidement une consultation des représentants du personnel et des agents.

Il reste pleinement mobilisé pour défendre un service public de qualité, respectueux des besoins des enfants et des familles, comme des conditions de travail des professionnels qui les accompagnent chaque jour.

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11

MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR

PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA

